



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	722 249,93
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	2 486 073,00
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 221 372,93
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 486 759,20
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1):	-561 477,80
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. + G. + H.</b>	3 221 372,93
<b>1) Affectation en réserves R1058 en investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	3 221 372,93
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-5,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération en date 27 février 2023 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2022 pour le budget général,

Statuant sur les affectations des résultats dégagés au 31 décembre 2022,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de reporter l'excédent de la section de fonctionnement 2022 au R002 pour un montant de 3 221 372,93 € au Budget 2023,
- **DECIDE** de reporter l'excédent de la section d'investissement 2022 au R001 pour un montant de 1 486 759,20 € au Budget 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Maire



Jacky GODARD

Le secrétaire



Pascal THIBAUT